

*Extrait du Code de la Démocratie  
Locale et de la Décentralisation*

*Article L1122-17 : Le Conseil  
communal ne peut prendre de  
résolution SI LA MAJORITE  
DE SES MEMBRES EN  
FONCTION N'EST  
PRESENTE.*

*Cependant, si l'assemblée a été  
convoquée deux fois sans s'être  
trouvée en nombre compétent, elle  
pourra, après une nouvelle et  
dernière convocation, délibérer,  
QUEL QUE SOIT LE NOMBRE  
DES MEMBRES PRESENTS, sur  
les points mis pour la troisième fois  
à l'ordre du jour.*

Madame la Bourgmestre,  
Madame l'Echevine,  
Monsieur l'Echevin,  
Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,


est invité(e) à assister à la séance qui aura lieu **dans la salle Culturelle Victor Jara, Place  
Van Zeeland 31 à 7060 SOIGNIES – le lundi 03 décembre 2018 à 19 heures**

Fait à l'Hôtel de Ville de Soignies, le mercredi 21 novembre 2018.

Par le Collège :

Le Directeur général,  
  
O. MAILLET



La Bourgmestre  
  
F. WINCKEL

**ORDRE DU JOUR :**

**SÉANCE PUBLIQUE**

1. COMMUNICATION RELATIVE A LA VALIDATION DES ÉLECTIONS.
2. EXAMEN DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DES INCOMPATIBILITÉS.
3. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUX.
4. PRISE D'ACTE DES DÉSISTEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-4 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.
5. EXAMEN DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DES INCOMPATIBILITÉS DES SUPPLÉANTS.
6. PRESTATION DE SERMENT DES SUPPLEANTS.
7. PACTE DE MAJORITE - VOTE
8. PRESTATION DE SERMENT DU BOURGMESTRE ET DES ECHEVINS.
9. ADOPTION DU TABLEAU DE PRESEANCE.
10. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DE L'ACTION SOCIALE.
11. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DE POLICE – VOTE.
12. DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA RCA ADL – VOTE.
13. DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA RCA SONEGIENNE - VOTE
14. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL AU COLLÈGE COMMUNAL – VOTE.
15. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE.